RCS : LA ROCHE SUR YON
Code greffe : 8501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01484
Numéro SIREN : 833 068 547
Nom ou dénomination : LA ROCHE TAXI TRANSPORTS

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2023 sous le numéro de dépôt 7410

LA ROCHE TAXI TRANSPORTS
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social et Siège de liquidation :
16 rue des Castors
85000 La Roche sur Yon
833 068 547 RCS La Roche sur Yon

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 31 mars,
A 14 heures,

Monsieur Philippe WECHSLER,
demeurant 16 rue des Castors, 85000 La Roche sur Yon,

Associé unique et liquidateur de la société LA ROCHE TAXI TRANSPORTS,

A pris les décisions suivantes :

- Présentation du compte définitif de liquidation,
- Répartition du solde de tout compte,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Philippe WECHSLER, associé unique et liquidateur de la société LA ROCHE TAXI TRANSPORTS en liquidation, constate que l'ensemble des opérations de liquidation qu'il a réalisées en sa qualité de liquidateur de la Société, lui ont permis d'établir le compte définitif de liquidation, lequel fait ressortir un solde positif de 66 815,83 euros.

DEUXIEME DÉCISION

Monsieur Philippe WECHSLER, associé unique, constate que le reliquat actif du compte de liquidation de la Société, s'élevant à 66 815,83 euros, est supérieur au montant non amorti du capital social de 2 000,00 euros, permet ainsi le remboursement du montant nominal des actions, soit 10 euros par action, et fait en outre apparaître un boni de liquidation de 64 815.83 euros, qui lui sera attribué, en application de l'article 25 des statuts, à raison de 324.08 euros par action.

PW

L'associé unique décide le remboursement du montant nominal des actions et l'attribution du boni de liquidation.

L'associé unique déclare être informé que ce boni de liquidation est fiscalement traité comme un revenu distribué et que lorsque le bénéficiaire est une personne physique, le boni est soumis l'année de son versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement du boni de liquidation.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du boni de liquidation.

L'année suivante, le boni de liquidation est déclaré avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

TROISIEME DÉCISION

En conséquence, Monsieur Philippe WECHSLER donne quitus de sa gestion au liquidateur et décharge de son mandat, et constate la clôture de la liquidation de la société LA ROCHE TAXI TRANSPORTS dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Philippe WECHSLER

P. Wechsler.

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2023 au 31/03/2023

SASU LA ROCHE TAXI TRANSPORTS

16 rue des Castors

85000 LA ROCHE-SUR-YON

Tél.

APE : 4932Z

Siret : 83306854700029

Copie certifiée conforme
P. Wechsler.

cabinet JAVER
Société d'expertise comptable
Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'ordre d'Orléans

45073 ORLEANS CEDEX 2

Tél. 02 38 51 82 82 | Fax. 02 38 51 87 51 | Courriel. cabinet.javer@javer.fr | Web. www.javer.fr

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 20/03/2018, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SASU LA ROCHE TAXI TRANSPORTS relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/03/2023.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 9 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	66 864
Chiffre d'affaires	
Résultat net comptable (Perte)	-366

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Orléans
Le 31/03/2023

Signé électroniquement le 13/04/2023 par
Christine Esquerre

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Christine ESQUERRE
Expert Comptable

Bilan actif

	Brut	Amortissement, Dépréciations	Net 31/03/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				12 015
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				200
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				**12 215**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				25
Autres créances				1 711
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	66 864		66 864	94 296
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**66 864**		**66 864**	**96 032**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	66 864		66 864	108 247
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/03/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 000	2 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	200	200
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	64 981	26 164
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**-366**	**38 817**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**66 816**	**67 181**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	48	32 060
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 169
Dettes fiscales et sociales		6 837
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**48**	**41 065**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	66 864	108 247
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	48	41 065
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/03/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		48 900
Chiffre d'affaires net		**48 900**
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		3 303
Autres produits	1	
Total I	**1**	**52 203**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	351	23 297
Impôts, taxes et versements assimilés		1 015
Salaires et traitements		14 576
Charges sociales		6 112
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	162	7 064
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		1
Total II	**513**	**52 066**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-512	137
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		2
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		
Total V		**2**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		552
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI		**552**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		-550
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-512	-413

Compte de résultat (suite)

	31/03/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		782
Sur opérations en capital	12 000	121 500
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**12 000**	**122 282**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	11 853	75 781
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**11 853**	**75 781**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**147**	**46 502**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		7 272
Total des produits (I+III+V+VII)	**12 001**	**174 487**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**12 366**	**135 670**
BENEFICE OU PERTE	**-366**	**38 817**

(a) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont Intérêts concernant les entités liées

COMPTES ANNUELS 2023

Période du 01/01/2023 au 31/03/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU LA ROCHE TAXI TRANSPORTS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2023, dont le total est de 66 864 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 366 euros.

L'exercice a une durée de 3 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/03/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

La licence de taxi a été vendue en novembre 2022 pour un montant de 121 000 €.

Liquidaton de la société en date du 31 mars 2023

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	17 119		17 118	
Immobilisations financières	200		199	
Total	17 318		17 317	
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	5 103	162	5 265	
Immobilisations financières				
Total	5 103	162	5 265	
ACTIF NET				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 000,00 euros décomposé en 200 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 48 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	48	48		
Produits constatés d'avance				
Total	**48**	**48**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	48			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 47 euros.